



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Chaumont, le 10 août 2020

**LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE EST PLACÉ EN ALERTE RENFORCÉE SÉCHERESSE**

Depuis le 23 juillet 2020, la Haute-Marne est placée en alerte sécheresse.

**La situation hydrologique ne cesse de se dégrader depuis lors et les prévisions météorologiques annoncent de fortes chaleurs et une absence de précipitations pour la semaine à venir.**

Aussi, **Madame la Préfète a décidé de placer le département en alerte renforcée sécheresse** par arrêté préfectoral en date du 10 août 2020.

Cet arrêté confirme et renforce les mesures de restriction en vigueur, l'objectif étant de restreindre les usages de l'eau non essentiels afin de pouvoir maintenir les usages prioritaires. **Les interdictions d'arrosage et d'irrigation s'applique désormais de 9 h à 20 h. Le lavage des voies, trottoirs, terrasses et façades est interdit sauf impératif sanitaire.**

**Ces restrictions aux usages de l'eau, valables sur tout le département, s'appliquent quelle que soit la provenance de l'eau**, hormis l'eau issue du recyclage ou de la récupération d'eau de pluie. **Le pompage en rivière est interdit ou soumis à demande de dérogation auprès de la direction départementale des territoires selon les activités.**

Des gestes simples permettent l'économie de l'eau : la réparation des éventuelles fuites (une chasse d'eau qui fuit c'est 250m<sup>3</sup> d'eau perdus par an et un coût de 600 €), l'utilisation de l'eau de lavage des légumes pour arroser les plantes, l'arrosage tard le soir afin d'éviter les pertes par évaporation, l'installation d'un paillage dans les potagers, la prise de douches plutôt que de bains, le brossage des dents et le lavage des mains en n'utilisant l'eau que pour leur rinçage, etc.

Un suivi hebdomadaire de la situation est réalisé par les services de l'État, et des contrôles seront effectués sur le terrain. Ce dispositif pourra être levé ou renforcé en fonction de l'évolution de la situation hydrologique.

L'arrêté est consultable sur le site des services de l'État de la Haute-Marne ainsi qu'en mairie :

<http://www.haute-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-biodiversite-peche-chasse/Le-departement-de-la-Haute-Marne-est-place-en-alerte-secheresse>

Afin d'appuyer les collectivités dans la gestion de cet épisode, une fiche réflexe a été élaborée en collaboration avec les différents acteurs du territoire. Celle-ci est disponible sur le site internet de la préfecture et sera largement diffusée auprès des collectivités, auxquelles il est rappelé l'importance de se rapprocher des services de l'État, en particulier de l'Agence Régionale de Santé en cas de craintes sur la disponibilité de la ressource en eau potable.

Chacun doit contribuer à affronter cette gestion estivale de l'eau particulièrement difficile et doit donc mettre en œuvre tous les moyens permettant d'économiser cette ressource précieuse.

**La préfète de la Haute-Marne appelle chacun à faire preuve de civisme et rappelle à chaque usager (particuliers, collectivités, industriels et agriculteurs) la nécessité de proscrire tout gaspillage d'eau, en évitant les usages non indispensables et plus généralement en adoptant un comportement responsable et économe en eau.**